



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la gestion de la mondialisation

Deuxième session
12-14 octobre 2005
Bangkok

**RAPPORTS DES SOUS-COMITÉS ET AUTRES RAPPORTS ÉTABLIS À L'INTENTION
DU COMITÉ: ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

(Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE SUR SA PREMIÈRE SESSION**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le Sous-Comité de l'environnement et du développement durable, créé par la résolution 58/1 du 22 mai 2002 relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, a tenu sa première session du 29 septembre au 1^{er} octobre 2004 à Bangkok pour examiner plusieurs questions touchant au développement et à l'environnement en Asie et dans le Pacifique. À ce titre, il a passé en revue les partenariats multipartites existant dans la région en vue de la promotion du développement durable, notamment en matière de services énergétiques pour le développement durable dans les zones rurales, de gestion des ressources en eau aux fins du développement durable et de prévention et lutte contre les tempêtes de poussière et de sable.

Sur ce point, le Sous-Comité a fait siennes les recommandations adoptées à l'issue de la réunion du Groupe spécial d'experts sur les services énergétiques pour le développement durable dans les campagnes, notamment concernant les liens à établir entre l'accès aux services énergétiques et les objectifs du Millénaire pour le développement, la coordination entre parties prenantes, l'accès à des moyens de financement pour les petits projets énergétiques ruraux et l'absence de programmes et de stratégies en faveur des pauvres pour la fourniture de services énergétiques modernes et la prise en compte des questions de genre et d'environnement.

Le Sous-Comité a noté que la gestion intégrée des ressources en eau était indispensable pour un développement socioéconomique durable et a demandé au secrétariat de continuer à jouer un rôle de catalyseur pour l'application dans la région du Plan de mise en œuvre de Johannesburg dans les domaines de programme relatifs à la gestion intégrée des ressources en eau, à la promotion de l'utilisation rationnelle de l'eau et à la facilitation des partenariats public-privé.

À propos des partenariats multipartites, il a noté que les tempêtes de poussière et de sable avaient des effets négatifs sur l'économie, la santé et l'environnement dans toute la région et qu'il importait donc de partager les connaissances sur les différentes façons de combattre ce problème. Il a constaté que les facteurs humains constituaient l'une des principales causes des tempêtes de sable et de poussière et qu'une sensibilisation au phénomène et un renforcement des capacités à tous les niveaux étaient essentiels pour résoudre le problème.

Le Sous-Comité a discuté de la préparation de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, tenue à Séoul du 24 au 29 mars 2005, et des stratégies y afférentes. Il a approuvé les conclusions et recommandations des réunions sous-régionales préparatoires à la Conférence et a convenu que les principaux résultats de la Conférence pourraient être une déclaration ministérielle et un plan d'application.

De plus, il a examiné les résultats obtenus dans le cadre du programme pour 2002-2003 et débattu des domaines prioritaires à inclure dans le programme de travail pour 2006-2007 au titre du sous-programme 6 (Environnement et développement durable). Il a souligné que le développement durable devrait constituer l'objectif de toutes les activités menées en vue de parvenir aux résultats escomptés et qu'il fallait tenir compte des directives stratégiques concernant l'environnement et le développement durable qui figuraient dans la Déclaration de Shanghai, adoptée par la Commission à sa soixantième session.

Le Comité est invité à examiner et à approuver le présent rapport et à donner des instructions au secrétariat concernant le programme de travail pour 2006-2007.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. TRAVAUX DU SOUS-COMITÉ.....	1
A. Partenariats multipartites pour la promotion du développement durable en Asie et dans le Pacifique.....	1
B. Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005).....	5
C. Questions relatives au programme	8
D. Questions diverses.....	9
II. ORGANISATION DE LA SESSION.....	9
A. Ouverture et durée de la session.....	9
B. Participation	10
C. Élection du bureau.....	11
D. Ordre du jour et organisation des travaux	11
E. Documentation	11
F. Adoption du rapport	11

Annexes

I. Liste des documents	12
II. Groupe spécial d'experts sur les services énergétiques pour le développement durable dans les campagnes	13
III. Réunion préparatoire sous-régionale pour l'Asie du Nord-Est en vue de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005).....	16
IV. Réunion préparatoire sous-régionale pour l'Asie du Sud-Est en vue de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005).....	19
V. Réunion préparatoire sous-régionale pour l'Asie du Sud en vue de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005).....	21

I. TRAVAUX DU SOUS-COMITÉ

A. Partenariats multipartites pour la promotion du développement durable en Asie et dans le Pacifique

1. Services énergétiques pour le développement durable dans les zones rurales

1. Le Sous-Comité était saisi du document E/ESCAP/SESD/1 intitulé «Partenariats multipartites pour la promotion du développement durable en Asie et dans le Pacifique; services énergétiques pour le développement durable dans les zones rurales: impliquer les parties prenantes pour élargir l'accès aux services énergétiques».

2. Il a été informé des résultats de la Réunion du Groupe spécial d'experts sur les services énergétiques pour le développement durable dans les campagnes, tenue à Bangkok du 27 au 29 octobre 2004, par le président de ce Groupe. Il a félicité les experts d'avoir identifié les domaines auxquels il fallait apporter une attention immédiate pour promouvoir les services énergétiques dans les zones rurales à l'appui des objectifs convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement et les résultats du Sommet mondial pour le développement durable.

3. Le Sous-Comité a fait siennes les conclusions du Groupe spécial d'experts concernant notamment la définition des principaux problèmes relatifs à la fourniture de services énergétiques pour le développement durable dans les campagnes: a) difficultés rencontrées pour établir des liens entre l'accès aux services énergétiques et les objectifs du Millénaire pour le développement; b) manque de coordination et de coopération entre les divers ministères, organismes, institutions et autres parties prenantes et au sein des uns et des autres; c) absence de programmes et de stratégies en faveur des pauvres pour la fourniture de services énergétiques modernes et la prise en compte des questions de genre et d'environnement; et d) accès insuffisant à des moyens de financement pour les petits projets énergétiques ruraux axés sur les questions de genre et les moyens de subsistance durables. Le Sous-Comité a aussi entériné les recommandations du Groupe spécial d'experts appelant la CESAP et les autres organisations internationales à: i) bien faire comprendre les liens entre l'accès à l'énergie et les objectifs du Millénaire pour le développement; ii) faciliter le partage de connaissances et d'expérience en matière de projets, programmes et politiques énergétiques en milieu rural; iii) promouvoir la coopération technique pour le renforcement des capacités d'élaboration de politiques et de développement technologique; et iv) faciliter la mise en place d'un mécanisme régional de financement des petits projets énergétiques ruraux axés sur les questions de genre et les moyens de subsistance durables. Les conclusions et recommandations du Groupe spécial d'experts figurent à l'annexe II du présent rapport.

4. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des échanges d'information et de données d'expérience qu'ont tenus un certain nombre de délégations concernant les politiques, les cadres juridiques et la promotion de la participation des universités, du secteur privé, des organisations non gouvernementales et des collectivités au développement du secteur énergétique.

5. Le Sous-Comité a reconnu que la fourniture de services énergétiques modernes à un prix abordable constituait un défi majeur pour la réduction de la pauvreté et le développement durable dans les zones rurales aussi bien que dans les zones urbaines. À cet égard, il a souligné qu'une meilleure utilisation de l'énergie associée à un usage accru des énergies renouvelables, telles que la biomasse, l'énergie éolienne et l'énergie solaire, devrait être considérée comme l'un des principaux moyens de relever ce défi, et qu'il serait nécessaire d'adapter les technologies au contexte rural. Le Sous-Comité a également souligné que la fourniture de services énergétiques était un moyen de développement et non une fin en soi, et qu'elle devait donc être perçue comme faisant partie du développement intégré des zones rurales.

6. Tout en rappelant que c'était aux gouvernements qu'il incombait au premier chef de répondre aux besoins énergétiques de leurs populations, le Sous-Comité a reconnu la nécessité de la participation d'autres parties concernées, aux niveaux local, national, régional et international, à la formulation et à la mise en œuvre de politiques et programmes énergétiques appropriés.

7. Le Sous-Comité a exprimé sa satisfaction et son soutien au secrétariat pour les initiatives et activités visant à accroître la participation des parties concernées à la fourniture de services énergétiques, et s'est félicité des activités entreprises par le secrétariat pour démontrer aux populations rurales des modèles de partenariat appliqués à la fourniture de services énergétiques. À cet égard, il a estimé que la planification et la gestion stratégiques offraient un cadre approprié au développement de partenariats multipartites efficaces pour la promotion de projets à vocation sociale concernant la fourniture de services énergétiques. Il a aussi appuyé l'accent mis par le secrétariat sur le renforcement des capacités en vue de la promotion de méthodes intégrées et stratégiques de développement énergétique en milieu rural.

8. S'agissant de la promotion d'une participation multipartite, le Sous-Comité a insisté sur la nécessité de mettre en place des cadres réglementaires et juridiques favorisant la participation du secteur privé, et a évoqué la nécessité d'analyser les liens entre la participation du secteur privé et les cadres réglementaires. Il a estimé par ailleurs qu'il fallait faire des recherches plus poussées sur les différentes formes d'impact qu'avait la fourniture de services énergétiques sur les modes de vie ruraux et l'environnement local. Il a souligné que la reproduction des interventions réussies et le partage d'expérience étaient les compléments indispensables des projets de démonstration du secrétariat, tels que le projet de partenariat public-privé mis en œuvre en Indonésie.

9. Reconnaisant l'importance du rôle du secrétariat dans la promotion de la coopération et des partenariats entre pays membres et membres associés, le Sous-Comité a félicité le secrétariat pour son action en faveur de la coopération énergétique en Asie du Nord-Est. Il a pris acte des résultats de la Réunion consultative sur la coopération dans le domaine de l'énergie en Asie du Nord-Est: Pour la promotion d'un dialogue intergouvernemental, qui avait eu lieu à Bangkok en septembre 2004, et a repris à son compte la recommandation concernant l'organisation d'une réunion de l'Équipe spéciale sur l'énergie à Khabarovsk (Fédération de Russie) au début de décembre 2004.

10. Il a été suggéré de faire participer les organisations de la société civile à tous les niveaux et d'étudier la possibilité de renforcer les capacités des organisations non gouvernementales à contribuer efficacement au développement énergétique durable.

2. Gestion des ressources en eau aux fins du développement durable

11. Le Sous-Comité était saisi du document E/ESCAP/SESD/2.

12. Il a félicité le secrétariat de l'aide qu'il apportait aux pays de la région pour la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau et pour le renforcement des partenariats multipartites de gestion de ces ressources en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg dans le domaine de l'eau. Il a pris acte des efforts faits par le secrétariat pour recenser les questions, problèmes et obstacles principaux au niveau régional et de ses activités et projets tendant à aider les pays à les surmonter.

13. Le Sous-Comité a reconnu l'ampleur du défi que représentait la réalisation des objectifs du Plan de mise en œuvre de Johannesburg concernant l'eau, notamment en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et a noté avec inquiétude que les résultats obtenus dans ces domaines étaient encore en-deçà des objectifs fixés.

14. Le Sous-Comité a demandé au secrétariat de continuer à jouer un rôle de catalyseur pour l'application dans la région du Plan de mise en œuvre de Johannesburg dans les domaines de programme relatifs à la gestion intégrée des ressources en eau, à la promotion de l'utilisation rationnelle de l'eau et à la facilitation des partenariats public-privé, notamment aux fins de l'approvisionnement des pauvres en eau et de la réduction des catastrophes provoquées par l'eau. Il a souligné l'importance des changements climatiques planétaires du point de vue des risques liés à l'eau ainsi que la nécessité de s'attaquer également aux conséquences des sécheresses. Il a demandé au secrétariat de continuer à collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales dans les domaines de la réduction des conséquences de la pollution de l'eau par les déchets humains, les produits chimiques et les métaux lourds, y compris l'arsenic, ainsi qu'en matière de planification et de la gestion stratégiques.

15. Le Sous-Comité a reconnu que la gestion intégrée des ressources en eau était indispensable au développement socioéconomique durable et que les partenariats multipartites jouaient à cet égard un rôle primordial. Il a recommandé que l'on aide encore davantage les pays en développement de la région à mettre en œuvre des plans de gestion intégrée des ressources en eau et d'utilisation rationnelle de l'eau. Il a aussi recensé plusieurs domaines prioritaires pour la coopération régionale, sous-régionale ou bilatérale selon qu'il convenait, en matière de gestion des ressources en eau, tels que la gestion des bassins versants et la répartition des ressources entre usages concurrents de l'eau aux fins d'une croissance socioéconomique durable. Il a également reconnu la nécessité d'une gestion efficace des ressources en eau pour l'agriculture, en particulier dans les zones difficiles et arides et les zones de pâturage.

16. Le Sous-Comité a félicité le secrétariat pour la mise en œuvre du projet pilote de partenariat public-privé en faveur des pauvres à Sri Lanka et lui a demandé de poursuivre ses efforts dans ce sens, en matière notamment de recensement des pratiques optimales, telles que celles présentées par plusieurs délégations.

17. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction le soutien exprimé en faveur de l'élaboration d'une stratégie de coopération pour l'utilisation rationnelle des ressources en eau en Asie centrale, ainsi que la volonté des pays de participer aux activités organisées dans le domaine de l'eau sous l'égide du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale et en Asie du Nord-Est.

18. Le Sous-Comité a appelé le secrétariat à participer activement à la mise en œuvre de la résolution 58/217, en date du 23 décembre 2003, par laquelle l'Assemblée générale a proclamé la période 2005-2015 Décennie internationale d'action, «L'eau, source de la vie».

19. Le Sous-Comité s'est félicité de l'importance accordée à la gestion des ressources en eau et de la qualité de l'eau et aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans un certain nombre de pays de la région de la CESAP, et a noté avec satisfaction les activités menées dans certains pays en vue de la réalisation du Plan de mise en œuvre de Johannesburg dans le secteur de l'eau. Il a également pris acte de la poursuite de l'action menée par le Japon pour appuyer divers programmes mondiaux sur la gestion des ressources en eau tels que le Forum mondial de l'eau et le Conseil consultatif du Comité des Nations Unies sur l'eau et l'assainissement.

20. Le Sous-Comité a pris acte de l'offre de certains pays d'échanger des informations et des données d'expérience sur la gestion efficace des ressources en eau. Il a aussi noté avec satisfaction l'établissement de partenariats régionaux entre la CESAP et plusieurs organisations et institutions internationales et leur intention de renforcer leur collaboration dans le cadre de programmes et projets concernant l'eau.

3. Tempêtes de poussière et de sable: prévention et lutte

21. Le Sous-Comité était saisi du document E/ESCAP/SESD/4.

22. Le Sous-Comité a noté que les tempêtes de poussière et de sable avaient des effets négatifs sur l'économie, la santé et l'environnement dans toute la région. Il importait donc que les pays de la région partagent leur expérience et s'informent mutuellement des mesures et méthodes efficaces pour combattre ce problème.

23. Le Sous-Comité a apprécié et salué l'excellent travail accompli par le secrétariat pour faire participer les parties prenantes à la prévention des tempêtes de sable et de poussière et à la lutte contre ce phénomène, et, en particulier, à l'exécution effective du projet financé par la Banque asiatique de développement et le Fonds pour l'environnement mondial pour une action à cet égard en Asie du Nord-Est; il a demandé que des projets analogues soient organisés pour d'autres sous-régions.

24. Le Sous-Comité a reconnu que les facteurs humains constituaient l'une des principales causes des tempêtes de sable et de poussière et qu'une sensibilisation au phénomène et un renforcement des capacités à tous les niveaux étaient essentiels pour résoudre le problème. Il a accueilli avec une vive satisfaction l'approche intégrée adoptée dans le cadre du projet pour obtenir la participation de toutes les parties intéressées aux niveaux international, national et local et a suggéré la reproduction de ce modèle réussi de participation et de coopération régionale. Le Sous-Comité a recommandé l'élaboration d'un projet de suivi des activités relatives aux tempêtes de poussière et de sable, financé par le FEM et d'autres donateurs.

25. Le Sous-Comité a pris acte de la participation active de quatre organisations internationales (CESAP, BAsD, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification) et de quatre pays (Chine, Japon, Mongolie et République de Corée). Il a pris note avec satisfaction de la contribution financière apportée au projet par le Fonds spécial japonais de la BAsD et de l'offre relative au partage d'informations en ce qui concerne tant le matériel (installation de matériel de surveillance) que les logiciels (communication de données), ainsi que des nouvelles études effectuées dans le cadre du plan directeur du projet sur les stratégies d'investissement.

26. Le Sous-Comité a été informé que de plus amples renseignements sur le projet figuraient sur le site Web <www.asiansandstorm.org>.

27. Le Sous-Comité a reconnu le rôle important joué par la société civile, et les instituts universitaires et de recherche ainsi que le secteur privé dans l'action conjointe menée pour lutter contre les tempêtes de poussière et de sable. Il a recommandé que les parties prenantes interviennent non seulement au stade de la planification mais aussi durant le processus de mise en œuvre.

28. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction de l'offre du Réseau Asie-Pacifique de recherche sur les changements planétaires et de l'Institut asiatique de technologie (IAT) relative au partage des informations et des résultats des recherches les plus récentes en matière de prévention des tempêtes de poussière et de sable et de lutte contre ce phénomène.

29. Le Sous-Comité a également noté avec satisfaction que la Fédération de Russie avait fait part de son intérêt à participer aux activités en cours ainsi qu'au projet de suivi.

30. Le Sous-Comité a été informé du mouvement qui se manifestait en Indonésie en faveur de la remise en état des forêts et des terres dégradées et a accueilli avec satisfaction la proposition de l'Indonésie de faire visiter des sites de projets de démonstration lorsqu'ils seraient opérationnels.

B. Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005)

31. La Réunion était saisie du document E/ESCAP/SESD/5 qui faisait le point des préparatifs et des stratégies pour la Conférence.

32. Le Sous-Comité a appuyé en général le thème proposé pour la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, qui se tiendrait en 2005. Il a noté que l'attention prioritaire accordée à la croissance économique ménageant durablement l'environnement distinguerait cette conférence des autres réunions intergouvernementales qui auraient lieu en 2005, ce qui permettrait d'éviter les doubles emplois.

33. Le Sous-Comité a pris note, en les approuvant, des conclusions et recommandations des réunions préparatoires sous-régionales pour l'Asie du Nord-Est, l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Sud, qui font respectivement l'objet des annexes III, IV et V au présent rapport.

34. Le Sous-Comité a noté que les modalités d'organisation de la Conférence pourraient être précisées et officialisées lors de la réunion préparatoire régionale de haut niveau.

35. Il a été suggéré que les thèmes et orientations de la Conférence soient fondés sur les résultats du Sommet mondial pour le développement durable et de la Commission du développement durable et que tout plan d'action qui pourrait être adopté soit établi sur la base des domaines prioritaires du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, notamment ceux qui avaient été recensés comme priorités de la région de l'Asie et du Pacifique.

36. Le Sous-Comité a approuvé en général la structure proposée pour la Conférence, qui commencerait par un segment hauts responsables de trois jours, avec des tables rondes le premier jour, et se terminerait par un segment ministériel de deux jours, les 28 et 29 mars 2005. Il a souligné qu'il importait de prévoir suffisamment de temps pendant le segment ministériel pour les déclarations et les échanges de vues.

37. Un représentant a suggéré l'addition d'une table ronde consacrée à la planification des politiques aux fins du développement durable. Le représentant de l'Université des Nations Unies (UNU) a indiqué que l'UNU pourrait parrainer cette table ronde dans le cadre de son programme «inter-liens».

38. L'idée d'inscrire la question de l'écotourisme au programme de la Conférence a bénéficié d'un certain appui compte tenu du potentiel appréciable qu'offrait l'écotourisme pour la réduction de la pauvreté dans les zones rurales tout en protégeant l'environnement.

39. Le Sous-Comité a convenu que les principaux résultats de la Conférence pourraient être une déclaration ministérielle, un plan d'application incorporant les initiatives à prendre après la Conférence, un document consacré à la mise en œuvre de l'Initiative de Kitakyushu et un bilan de l'état de l'environnement en Asie et dans le Pacifique en 2005.

40. Le Sous-Comité a recommandé de mettre l'accent sur l'application des initiatives de suivi qui découleraient de la Conférence ministérielle. Il a recommandé également que lors de la préparation des textes à soumettre pour adoption à la Conférence, il soit procédé à des examens approfondis des

difficultés rencontrées par les pays membres dans l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des principales initiatives de la Plateforme régionale de Phnom Penh sur le développement durable pour l'Asie et le Pacifique incluses dans le Plan.

41. Le Sous-Comité s'est félicité des mesures prises pour mettre la dernière main au rapport sur l'état de l'environnement en Asie et dans le Pacifique (2005).

42. Le Sous-Comité a recommandé qu'outre l'initiative sur les partenariats public-privé en faveur des pauvres en Asie du Sud, une initiative sur la dégradation des sols figure aussi parmi celles qui seraient envisagées à la Conférence.

43. Le Sous-Comité a recommandé de prévoir des initiatives pour répondre aux besoins des petits États insulaires en développement.

44. Le Sous-Comité a appuyé la participation de parties prenantes à la Conférence sous réserve que cela se fasse conformément aux règles et procédures de la CESAP et à la pratique de l'ONU. Il a prié le secrétariat de promouvoir la participation des grands groupes selon les modalités appliquées lors des précédentes conférences ministérielles sur l'environnement et le développement. Il a été suggéré que les institutions financières soient aussi invitées au forum multipartite compte tenu de leur rôle important dans le financement des projets de développement durable.

45. Le Sous-Comité s'est dit favorable à ce que des représentants des ministères du développement économique participent à la Conférence, de même que les représentants des ministères de l'environnement.

46. Le secrétariat a donné des informations sur les manifestations parallèles envisagées. Le Sous-Comité l'a prié de vérifier le nombre de manifestations et de tables rondes parallèles prévues et le temps qui leur serait alloué ainsi que la façon dont les résultats de ces manifestations seraient communiqués aux hauts responsables et aux ministres, afin de pouvoir assurer une préparation et une organisation efficaces. Il a été suggéré que ces manifestations parallèles s'enchaînent de telle manière que leurs résultats puissent être dûment reflétés dans les délibérations formelles de la Conférence.

47. Le Sous-Comité s'est dit favorable à ce que la manifestation parallèle sur l'éducation et le développement durable traite, entre autres, des modes de consommation et de production.

48. Le Sous-Comité a noté que la réunion préparatoire régionale de la Conférence ministérielle aurait lieu à Bangkok les 29 et 30 novembre. Il a noté en outre que les principaux documents auxquels aboutirait le processus de la Conférence, c'est-à-dire la Déclaration ministérielle et le plan régional d'application, sous forme de projet ou d'ébauche, seraient présentés à cette réunion.

49. Le Sous-Comité a proposé que les divers aspects des préparatifs de la Conférence soient régulièrement examinés par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission. Le secrétariat a indiqué qu'il resterait en contact étroit

avec les pays membres à ce sujet, en particulier par l'intermédiaire d'un site Web établi à cette fin (www.unescap.org/mced/). Ce site devrait permettre le maintien d'un dialogue interactif avec les correspondants nationaux.

50. Un certain nombre de représentants d'institutions internationales ont soulevé diverses questions qu'il était important d'examiner eu égard au thème de la Conférence et parmi lesquelles figuraient notamment l'agriculture et la santé publique

C. Questions relatives au programme

Examen de l'exécution du programme pour 2002-2003 Domaines prioritaires à inclure dans le programme de travail pour 2006-2007

51. Le Sous-Comité était saisi de deux documents: E/ESCAP/SESD/3, intitulé: «Questions relatives au programme: Examen de l'exécution du programme pour 2002-2003», et E/ESCAP/SESD/6, intitulé: «Domaines prioritaires à inclure dans le programme de travail pour 2006-2007».

52. Le Sous-Comité a examiné le document sur l'exécution du programme de la CESAP pour 2002-2003, qui était le premier rapport de ce genre à être axé sur les résultats, conformément aux nouvelles procédures de présentation des rapports fixées par le Siège de l'ONU. Ce rapport présentait un état récapitulatif des réalisations et des résultats des activités entreprises au titre du sous-programme de la CESAP sur l'environnement et le développement durable, ainsi que les enseignements tirés pendant la période biennale 2002-2003. Les résultats avaient été guidés par les «réalisations escomptées» du programme de travail biennal, tel qu'indiqué dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005.

53. Le Sous-Comité a noté que ce document constituait un instrument clef grâce auquel les membres et membres associés de la CESAP pourraient évaluer les résultats, l'intérêt et l'exécution de chaque sous-programme. Il a noté en outre avec satisfaction que l'examen de l'exécution du programme pour 2002-2003 était conforme aux résultats attendus de chaque sous-programme et que les programmes avaient été exécutés de façon satisfaisante.

54. Le Sous-Comité a souligné la nécessité de tenir compte dans le programme de travail pour 2006-2007 des directives stratégiques concernant l'environnement et le développement qui figuraient dans la Déclaration de Shanghai, que la Commission avait adoptée à sa soixantième session.

55. Examinant le document E/ESCAP/SESD/6, le Sous-Comité a noté que l'attention devrait être axée sur l'intégration des trois dimensions du développement durable qu'étaient le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement, et que le développement durable devrait constituer l'objectif de toutes les activités menées en vue de parvenir aux résultats escomptés.

56. Le Sous-Comité a reconnu que, pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris ceux qui étaient énoncés dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, la coopération internationale devrait renforcer les capacités nationales afin de permettre aux pays de remplir leurs engagements internationaux et de suivre les progrès accomplis.

57. Le Sous-Comité a noté que des politiques et programmes efficaces mis en œuvre par les gouvernements en partenariat avec la société civile et le secteur privé aideraient à renforcer la protection de l'environnement, la gestion des ressources énergétiques et la gestion des ressources en eau.

58. Le Sous-Comité a demandé au secrétariat d'appliquer les enseignements tirés de l'exécution du programme pour 2002-2003 lors de l'élaboration du programme de travail pour 2006-2007. On a estimé notamment que l'exécution d'activités dans le cadre d'approches sous-régionales et par des équipes de pays de l'ONU était particulièrement efficace.

59. En réponse au questionnaire diffusé par le secrétariat, le Sous-Comité a de manière générale approuvé l'ensemble des domaines d'action prioritaires, qui correspondaient aux besoins prioritaires de la plupart des pays et qui étaient regroupés sous les rubriques suivantes: a) Politiques de développement durable; b) Consommation et production durables; c) Changement climatique; et d) Coopération transfrontière régionale et sous-régionale.

D. Questions diverses

60. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

II. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture et durée de la session

61. Le Sous-Comité de l'environnement et du développement durable a tenu sa première session du 29 septembre au 1^{er} octobre 2004, à Bangkok.

62. La session a été ouverte par le Secrétaire exécutif et M. Chartree Chueyprasit, Secrétaire permanent adjoint du Ministère thaïlandais des ressources naturelles et de l'environnement.

63. Le Secrétaire exécutif a souhaité la bienvenue aux participants. Après avoir donné quelques informations générales sur l'appareil de conférence et le rôle du Sous-Comité, il a mis l'accent sur les questions spécifiques qui seraient examinées pendant la session. Il a souligné l'importance de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, et a insisté sur les moyens de promouvoir des partenariats multipartites en vue de la réalisation de divers objectifs économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. Le Secrétaire exécutif a relevé en particulier que la poursuite de la croissance économique sans sacrifice de l'environnement représentait une gageure et que le développement économique était à la base de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

64. M. Chartree Chueyprasit, Secrétaire permanent adjoint du Ministère thaïlandais des ressources naturelles et de l'environnement, a rappelé qu'en dépit des progrès significatifs obtenus sur le plan de la croissance économique et du développement social, l'environnement continuait de se détériorer. La CESAP devait jouer le rôle de chef de file pour guider la région de l'Asie et du Pacifique sur la voie du développement durable en assurant la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable et en aidant les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. M. Cheuyprasit s'est dit persuadé que le Sous-Comité constituerait une tribune efficace pour l'échange de vues sur le développement durable et, dans ce contexte, il a réaffirmé que son Gouvernement était pleinement résolu à renforcer sa coopération et à forger des partenariats avec d'autres pays de la région. Il a également souligné qu'un engagement commun de partenariat et de coopération permettrait d'apporter des changements positifs dans la vie des gens et pour l'environnement.

B. Participation

65. Les membres ci-après de la CESAP et un pays non membre ont participé à la session: Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste, Viet Nam et Maroc.

66. Ont également participé aux travaux des représentants des organismes des Nations Unies ci-après: Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et Université des Nations Unies.

67. Étaient représentées les institutions spécialisées ci-après: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Organisation météorologique mondiale et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

68. Les organismes ci-après étaient également représentés: Agence japonaise de coopération internationale, Alliance des citoyens pour la protection des consommateurs de Corée, Asia-Pacific Network for global Change Research, Banque asiatique de développement, Comité de coordination pour les programmes géoscientifiques concernant les zones côtières et extracôtières de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, Commission du Mékong, Fédération mondiale des anciens combattants, Institut asiatique de technologie, Institut international de gestion des ressources en eau, Institut thaïlandais de l'environnement, Institute for Global Environmental Strategies, Programme COGEN CE-ASEAN, Programme coopératif sur l'environnement pour l'Asie du Sud, Réseau régional des autorités locales pour la gestion des établissements humains et Secrétariat du Comité des typhons.

C. Élection du bureau

69. Le Sous-Comité a élu Président M. W.R.M.S. Wickramasinghe (Sri Lanka), Vice-Président M. Himmat Singh (Malaisie) et Rapporteur M. Zuiten Tsukamoto (Japon).

D. Ordre du jour et organisation des travaux

70. Le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Partenariats multipartites pour la promotion du développement durable en Asie et dans le Pacifique:
 - a) Services énergétiques pour le développement durable dans les zones rurales;
 - b) Gestion des ressources en eau aux fins du développement durable;
 - c) Tempêtes de poussière et de sable: prévention et lutte.
5. Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005): état des préparatifs et stratégies.
6. Questions relatives au programme:
 - a) Examen de l'exécution du programme pour 2002-2003;
 - b) Domaines prioritaires à inclure dans le programme de travail pour 2006-2007.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport.

E. Documentation

71. On trouvera à l'annexe I la liste des documents présentés au Sous-Comité à sa première session.

F. Adoption du rapport

72. Le Sous-Comité a adopté le rapport sur sa première session le 1^{er} octobre 2004.

Annexe I

LISTE DES DOCUMENTS

Cote	Titre
E/ESCAP/SESD/L.1	Ordre du jour provisoire
E/ESCAP/SESD/L.2	Ordre du jour provisoire annoté
E/ESCAP/SESD/1	Partenariats multipartites pour la promotion du développement durable en Asie et dans le Pacifique: services énergétiques pour le développement durable dans les zones rurales – Impliquer les parties prenantes pour élargir l'accès aux services énergétiques
E/ESCAP/SESD/2	Partenariats multipartites pour la promotion du développement durable en Asie et dans le Pacifique: gestion des ressources en eau aux fins du développement durable
E/ESCAP/SESD/3	Questions relatives au programme: examen de l'exécution du programme pour 2002-2003
E/ESCAP/SESD/4	Partenariats multipartites pour la promotion du développement durable en Asie et dans le Pacifique: tempêtes de poussière et de sable: prévention et lutte
E/ESCAP/SESD/5	Cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005): état des préparatifs et stratégies
E/ESCAP/SESD/6	Questions relatives au programme: domaines prioritaires à inclure dans le programme de travail pour 2006-2007

Annexe II

Groupe spécial d'experts sur les services énergétiques pour le développement durable dans les campagnes

Bangkok, 27-29 septembre 2004

Conclusions et recommandations

Les experts ont relevé les principaux problèmes auxquels se heurte la fourniture de services énergétiques pour le développement durable dans les zones rurales, à savoir:

- Difficultés rencontrées pour établir des liens entre l'accès aux services énergétiques et les objectifs du Millénaire pour le développement;
- Manque de coordination et de coopération entre les divers ministères, organismes, institutions et autres parties prenantes ainsi qu'au sein des uns et des autres;
- Absence de programmes et de stratégies en faveur des pauvres pour la fourniture de services énergétiques modernes et la prise en compte des questions de genre et d'environnement;
- Accès insuffisant à des moyens de financement pour les petits projets énergétiques ruraux axés sur la prise en compte des questions de genre et les moyens de subsistance durables.

À l'issue des exposés et d'un débat sur les services énergétiques pour le développement durable en milieu rural, les experts ont dégagé et recommandé les principales options suivantes dans le but d'améliorer l'accès à des services énergétiques fiables, favorables aux pauvres, sensibles à la sexospécificité, écologiques et durables:

Cadre directif

- Inscrire l'énergie dans le droit fil du développement global et des objectifs du Millénaire pour le développement, en tenant compte des aspects sociaux, économiques et environnementaux de son utilisation;
- Bien faire comprendre les liens entre l'énergie et les objectifs précités grâce à des données quantitatives;
- Étudier l'ensemble des options permettant d'assurer des services énergétiques aux pauvres sans retenir forcément les seules techniques les plus perfectionnées;
- Décentraliser les activités de planification de l'énergie avec la participation active des parties locales intéressées;
- Élaborer des stratégies en faveur des pauvres dans le cadre des réformes de secteur;
- Recourir aux énergies renouvelables pour élargir la gamme des options durables et de coût abordable offertes aux pauvres des campagnes;

- Mettre l'accent sur des techniques répondant aux besoins énergétiques des femmes;
- Privilégier l'utilisation de l'énergie en tant que moyen de subsistance durable, notamment à des fins productives ou pour le développement des entreprises;
- Favoriser des politiques de production, conversion et utilisation durables du bois de feu.

Mécanismes d'exécution

Aspects institutionnels

- Encourager des organismes de coordination et de réglementation aux différents niveaux appropriés afin de motiver et mobiliser les parties intéressées, d'obtenir des fonds et de faciliter des partenariats stratégiques;
- Établir des mécanismes institutionnels et renforcer les capacités aux niveaux national ou infranational pour améliorer la qualité des données rassemblées sur l'énergie dans les campagnes;
- Assurer des dispositifs institutionnels et appuyer les parties locales intéressées afin de décentraliser la planification de l'énergie.

Participation des diverses parties prenantes

- Établir des partenariats stratégiques entre secteur privé, institutions financières, organisations non gouvernementales et autres organisations de la société civile représentant des communautés rurales, des entreprises de services énergétiques et entrepreneurs ruraux, des universités et des établissements de recherche;
- Encourager l'interaction entre les parties intéressées au niveau local pour assurer leur participation effective aux processus de planification de l'énergie;
- Faire en sorte que les communautés locales jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des plans et projets énergétiques;
- Instituer un volet de préparation sociale dans les projets et programmes énergétiques destinés aux zones rurales.

Réglementation, application et contrôle

- Encourager la fourniture d'électricité hors réseau grâce à des mesures de réglementation efficaces;
- Adopter ou adapter, selon le cas, des mesures de réglementation permettant d'améliorer l'efficacité et la viabilité de la production, de la conversion et de l'utilisation du bois de feu traditionnel;

- Faire respecter des normes de qualité et de rendement appliquées aux produits et services énergétiques dans les zones rurales;
- Élaborer et intégrer aux projets énergétiques des mécanismes de contrôle axés sur les objectifs du Millénaire pour le développement et permettant de prendre en compte la pauvreté, l'environnement et la sexospécificité.

Activités facilitatrices

- Créer un environnement favorisant l'accès des femmes aux services énergétiques;
- Assurer l'accès à l'information et une formation aux technologies et systèmes énergétiques, s'agissant notamment de l'élaboration, du financement et de l'exécution des projets;
- Offrir aux pauvres des services énergétiques à un prix abordable (en combinant de façon judicieuse subventions, mesures incitatives ou crédit avec des activités favorisant le revenu ou l'épargne);
- Adapter et simplifier les normes techniques au profit des consommateurs ruraux;
- Favoriser des initiatives locales de recherche-développement visant à mettre au point et à adapter des techniques et pratiques appropriées reposant sur le savoir local et les ressources locales;
- Soutenir et encourager les entrepreneurs locaux, et notamment, parmi eux, les femmes.

Les experts ont suggéré que le secrétariat et d'autres organisations internationales fassent porter leurs efforts à venir sur les points suivants:

- Bien faire comprendre les liens entre l'accès à l'énergie et les objectifs du Millénaire pour le développement;
- Faciliter le partage de connaissances et d'expérience en matière de projets, programmes et politiques énergétiques en milieu rural;
- Promouvoir la coopération technique pour le renforcement des capacités d'élaboration de politiques et de développement technologique;
- Faciliter la mise en place d'un mécanisme régional de financement de petits projets énergétiques ruraux axés sur les questions de genre et les moyens de subsistance durables.

Annexe III

Réunion préparatoire sous-régionale pour l'Asie du Nord-Est en vue de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005)

Bangkok, 28-29 septembre 2004

Conclusions et recommandations

1. Rapport sur l'environnement

La Réunion:

- a) a noté que parmi les nouvelles tendances et questions urgentes à faire figurer dans le projet de texte figurait la durabilité de la production et de la consommation, s'agissant en particulier l'utilisation de l'énergie et des déchets électroniques;
- b) a recommandé d'inclure les questions relatives à la gestion des déchets et à l'élimination des déchets dangereux, ainsi que l'élimination progressive des substances appauvrissant la couche d'ozone;
- c) a recommandé également que, tout en conservant la structure actuelle du rapport, on le renforce par les moyens suivants:
 - Un traitement plus explicite des liens de causalité;
 - Une analyse plus précise des interactions entre l'environnement et l'économie;
 - La mise en évidence de l'importance du rôle des acteurs extérieurs aux pouvoirs publics, à savoir les groupes de la société civile et le secteur privé;
 - Une présentation concise des facteurs de pression, de la situation, des mesures prises et des impératifs futurs.
- d) est convenue qu'il était utile que le projet de texte établisse un lien entre les questions relatives à l'environnement et les conditions et tendances économiques et sociales, ce qui renforcerait la pertinence du document pour les décideurs;
- e) a formulé des suggestions concernant le texte (données et corrections), qui seraient ultérieurement envoyées par écrit, concernant notamment la Fédération de Russie (forêts, zones protégées, nombre d'animaux et de plantes menacés) et la République de Corée;
- f) a fait observer que, s'agissant des émissions de CO₂, les communications nationales adressées au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques constitueraient la source de données la plus appropriée;
- g) est convenue d'envoyer des observations par écrit d'ici au 29 octobre 2004.

Le secrétariat a indiqué qu'il se maintiendrait en contact étroit avec les centres de coordination nationaux, en se fondant sur les listes de contacts actualisées qui seraient communiquées par les pays.

2. Points forts, points faibles et perspectives touchant l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des sept priorités de Plateforme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique

Le secrétariat a mis en évidence les points forts, les points faibles, les facteurs de pression et les mesures prises aux niveaux régional et national pour assurer la durabilité de l'environnement dans la sous-région et il a identifié les défis majeurs auxquels la région était confrontée sur la voie de la réalisation d'une croissance économique compatible avec un environnement durable.

Afin de relever ce défi, on a identifié les principales possibilités, et les outils et mécanismes clés qui permettraient en particulier de dissocier la croissance économique de la dégradation de l'environnement et d'améliorer la durabilité de la production et de la consommation de façon écologique, notamment par le biais des mécanismes du marché.

La Réunion a fait part de son soutien global en faveur des approches proposées pour parvenir à une croissance économique écologiquement rationnelle. À cet égard, plusieurs mesures ont été jugées intéressantes:

- a) Tirer davantage d'enseignements de l'expérience d'autres pays. Le représentant de la Banque asiatique de développement a fait référence à des études réalisées précédemment qui seraient utiles aux pays membres, et notamment au chapitre du rapport «Emerging Asia» consacré à l'environnement;
- b) Bien préciser les rôles spécifiques des parties prenantes;
- c) Élargir la collaboration avec la Coopération économique Asie Pacifique (APEC), s'agissant en particulier de l'interdépendance de l'économie et de l'environnement.

Au sujet des questions d'ordre environnemental sur lesquelles il importait de mettre davantage l'accent, la Réunion a fait observer que la conservation de la nature était un domaine auquel il fallait prêter une attention plus soutenue par le biais de mécanismes de coopération sous-régionaux et régionaux, et où l'application d'instruments économiques et financiers offrait un certain potentiel.

La Réunion s'est accordée à reconnaître que le secteur de l'énergie continuait à poser des problèmes particuliers pour la Mongolie et que des ressources financières et du personnel qualifié seraient nécessaires pour les résoudre. Alors que les besoins des populations rurales et nomades étaient mieux satisfaits grâce à des sources d'énergie renouvelable, la question des services énergétiques nécessaires aux petits établissements humains constituait un sujet de préoccupation particulier qui appelait la fourniture d'une assistance technique.

La Réunion a recommandé d'examiner les initiatives prises par d'autres régions dans l'application d'instruments économiques à la réalisation des objectifs de durabilité de l'environnement, telles que documentées notamment par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Toutefois, les travaux en cours dans la sous-région, en particulier en matière d'énergie renouvelable, de gestion des déchets et de gestion de l'eau, pourraient également faire l'objet d'échanges d'informations et contribuer utilement aux délibérations de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en 2005.

3. Mise au point d'initiatives stratégiques prioritaires aux niveaux sous-régional et régional pour la promotion du développement durable

La Réunion a décidé qu'au moins une initiative de la sous-région devrait être présentée à la Conférence ministérielle. Les propositions ci-après pourraient être considérées comme prioritaires pour la sous-région:

- a) Tempêtes de poussière et de sable: prévention et lutte – phase II:
 - i) Mise en place d'un réseau de surveillance et d'alerte rapide
 - ii) Mise en œuvre et consolidation de la stratégie de riposte (renforcement des capacités politiques et institutionnelles; interventions pilotes, notamment en matière de reboisement).

Modalités proposées – renforcement du mécanisme de coopération sous-régional

Mécanismes de financement potentiels: BAsD, Fonds pour l'environnement mondial, financement national

- b) Lutte contre les effets du changement climatique axée sur:

- i) Les technologies novatrices
 - La production énergétique (technologies propres)
 - Le rendement énergétique
 - L'utilisation d'énergie renouvelable
- ii) Le développement du secteur des transports
 - La réduction des émissions des véhicules
 - L'aménagement urbain écologiquement rationnel

Modalités proposées – mécanisme de coopération sous-régional (Réunion de hauts responsables du Programme NEAPEC (Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est)

Mécanismes de financement potentiels: financement national, Banque mondiale (Fonds prototype pour le carbone) BAsD, Agence internationale de l'énergie, Fonds pour l'environnement mondial.

La Réunion a reconnu les sous résultats obtenu par le NEASPEC dans le cadre d'activités en cours concernant la réduction de la pollution de l'air par les centrales électriques au charbon et de l'élaboration d'un cadre directeur pour les activités de conservation de la nature en Asie du Nord-Est. Ces activités ont été reconnues comme pouvant être présentées à la Conférence ministérielle en tant qu'initiatives sous-régionales.

Le secrétariat pourrait envisager de soumettre les initiatives proposées à l'examen de la dixième Réunion de hauts responsables du Programme NEASPEC.

Annexe IV

Réunion préparatoire sous-régionale pour l'Asie du Sud-Est en vue de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005)

Bangkok, 28-29 septembre 2004

Conclusions et recommandations

1. Rapport sur l'état de l'environnement

La Réunion a:

- a) Recommandé que la collecte de données se fasse en concertation et en collaboration avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, a examiné la faisabilité d'un Indice de viabilité environnementale pour mesurer l'état de l'environnement et a souligné l'importance de présenter des mesures de la viabilité au regard d'objectifs et indicateurs convenus internationalement;
- b) Recommandé la compilation et l'évaluation de données relatives à la mise en œuvre d'obligations internationales en tant que processus utile d'établissement de repères;
- c) Souligné l'importance de la présentation de données cohérentes et actuelles dans tous les pays de la sous-région afin d'améliorer la comparabilité et d'accroître l'intérêt des évaluations existantes;
- d) Recommandé d'inclure davantage d'informations sur des questions telles que les feux de forêt, les déchets dangereux et l'exploitation forestière illégale;
- e) Relevé le nombre limité de partenariats dans le domaine de l'environnement.

2. Points forts, points faibles et perspectives touchant l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des sept priorités de la Plateforme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique

La Réunion a:

- a) Recensé un certain nombre de défis auxquels était confrontée la sous-région ainsi que les possibilités d'améliorer la viabilité de l'environnement dans la sous-région;
- b) Souligné l'importance d'efforts soutenus pour atténuer la pauvreté dans la sous-région. On a cité à cet égard plusieurs initiatives qui ont permis de mieux intégrer dans l'économie de marché certains des segments les plus pauvres de la société, telles que le Programme thaïlandais OTOP.
- c) Constaté que la dégradation de l'environnement résultait du fait que souvent les pouvoirs publics se préoccupaient exclusivement du développement économique. Elle a jugé souhaitable que leurs objectifs visent à soutenir, et n'aient pas pour effet de compromettre, la viabilité de l'environnement, qui était également nécessaire au développement économique.

- d) Recommandé:
 - i) De promouvoir la création de partenariats aux fins du développement durable.
 - ii) De concentrer l'action sur l'utilisation, la mise en œuvre et l'application des outils et mécanismes environnementaux au niveau national, ce qui correspondait à un besoin essentiel.
- e) S'est engagée:
 - i) À communiquer au secrétariat tout changement dans la désignation des centres de coordination nationaux.

3. Mise au point d'initiatives stratégiques prioritaires aux niveaux sous-régional et régional pour la promotion du développement durable

La Réunion:

- a) A fait ressortir un certain nombre d'initiatives actuellement mises en œuvre dans la sous-région par d'autres organismes.
- b) Recommandé de soutenir les initiatives prises en matière d'éducation aux fins du développement durable en tenant compte des questions relatives à la consommation et à la production durables et en assurant la viabilité des mécanismes financiers et des investissements dans l'environnement.
- c) Recommandé que, dans la mesure du possible, les initiatives prises reposent sur une collaboration interinstitutions et visent à éviter les chevauchements.

Annexe V

Réunion préparatoire sous-régionale pour l'Asie du Sud en vue de la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique (2005)

Bangkok, 28-29 septembre 2004

Conclusions et recommandations

1. Rapport sur l'état de l'environnement

Les participants ont discuté de la façon d'améliorer la structure générale du projet de chapitre sur l'Asie du Sud ainsi que les informations qu'il contenait. Pour améliorer la qualité des réponses concernant les politiques, ils ont recommandé que les pays prennent les mesures suivantes:

- a) Indiquer, en une demi-page, ce qui avait été fait pour améliorer les mesures prises en faveur du développement durable;
- b) Mettre à jour les tableaux fournis par le secrétariat, notamment au sujet du recours aux instruments économiques, aux institutions, à la législation et aux politiques, etc.;
- c) Indiquer les meilleures pratiques à mettre en évidence dans les encadrés du rapport.

Ils ont soutenu l'idée d'utiliser l'indice de viabilité environnementale aux niveaux tant régional que sous-régional. Au niveau sous-régional, cet indice devrait être présenté sous forme de diagramme en losange alors qu'au niveau régional, il était recommandé de présenter les données par groupe des pays, sous forme de tableaux, de cartes, etc.

Le tableau 6.1 devrait être révisé en fonction des informations à recevoir des pays.

Les participants sont convenus d'adresser leurs commentaires et autres contributions avant le 29 octobre 2004. Les pays qui n'avaient pas encore répondu au questionnaire ont été priés de le faire d'urgence.

2. Points forts, points faibles et perspectives touchant l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et des sept priorités de la Plateforme régionale de Phnom Penh pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique

Les participants ont discuté longuement de ce point de l'ordre du jour et recommandé que les points forts, les points faibles ou obstacles ainsi que les perspectives d'application soient regroupés de la manière suivante:

Points forts:

- a) Amélioration des politiques et développement institutionnel;
- b) Conscientisation, valorisation des ressources humaines, partenariat et participation;
- c) Progrès d'ordre environnemental, social et économique.

Points faibles ou obstacles:

- a) Questions relatives à la gouvernance et aux institutions;
- b) Informations nécessaires à la prise de décisions;
- c) Difficultés touchant les capacités, concernant notamment le financement, le transfert de technologie, les ressources humaines, etc.;
- d) Défaut de perception des coûts environnementaux.

Perspectives:

- a) Internes: croissance économique, valorisation des ressources humaines, augmentation de l'intérêt et de la demande en faveur d'un environnement propre, sensibilisation à l'intégration entre environnement et développement;
- b) Externes: améliorations technologiques, possibilité de sauter plusieurs étapes en matière d'applications technologiques, accès à l'information et à la communication, expansion du marché de l'environnement et des possibilités d'investissement dans ce domaine.

3. Mise au point d'initiatives stratégiques prioritaires aux niveaux sous-régional et régional pour la promotion du développement durable

Les participants ont fermement soutenu l'idée de mettre en œuvre des initiatives régionales et sous-régionales, ce qui déboucherait sur l'application concrète du Plan de mise en œuvre de Johannesburg en tant que prolongement de la Conférence ministérielle.

Ils ont jugé opportunes et appropriées les deux initiatives régionales portant respectivement sur le commerce et l'environnement et sur la réalisation d'une croissance économique écologiquement durable. Cette dernière devrait comporter l'emploi d'instruments économiques et en particulier l'application du principe du pollueur payeur.

Ils ont aussi soutenu l'initiative sous-régionale proposée pour la réduction de la pauvreté grâce à des partenariats public-privé en faveur des pauvres, et proposé d'ajouter éventuellement une nouvelle initiative sur la dégradation des sols, qui était source de graves préoccupations dans la sous-région.

La mise en œuvre de ces diverses initiatives devrait suivre les principes de base suivants:

- a) Participation à titre volontaire;
- b) Mise en réseau et meilleure utilisation des institutions existantes de préférence à la création de nouvelles institutions;
- c) Identification et reproduction des meilleures pratiques;
- d) Mise au point de projets pilotes dans les domaines prioritaires retenus.

Les participants ont insisté sur un renforcement de la coordination entre les initiatives en cours et les initiatives proposées de façon à assurer la synergie des activités portant sur des sujets analogues.